

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 avril à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Didier DEGLETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Bertrand CAGNEAUX - Marie-Paule GERVAIS - Richard ORHANT - Christel ROGER - Nathalie DRIAUX – Jean-Luc FAVREL

Membres absents et excusés : Patrick DENOYELLE – Karine TRASSARD-DERDA - Virginie JOBARD – Didier LELIEVRE.

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Dominique BASSET est élu secrétaire de séance.

A. BUDGET TRANSPORT

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU COMPTE DE GESTION 2017- Délibération N°2018*5

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES PREVUES : 52 000.00 €	DEPENSES REALISEES: 49 993.35 €
RECETTES PREVUES 52 000.00 €	RECETTES REALISEES: 50 314.79 €

Résultat cumulé 2016 : 758.53 €

Résultat de l'exercice 2017 : 321.44 €

Résultat cumulé 2017 à reporter sur budget 2018 : 1 079.97 €

Vote du compte de gestion 2017

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents (10 voix pour).

Vote du compte administratif 2017

Après avoir présenté le compte administratif 2017 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats, monsieur le maire passe la parole à Didier Deguelle, maire adjoint et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (9 voix pour) approuve le compte administratif 2017.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR LE BUDGET 2018 Délibération N°2018*6

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2017

	<i>Résultat de clôture 2017</i>	<i>Affecté en investissement (1068)</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2018</i>
INVESTISSEMENT	0	0	0
FONCTIONNEMENT	1 079.97		1 079.97
TOTAL	1 079.97	0	1 079.97

002 excédent de fonctionnement reporté : 1 079.97 €

🚩 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - Délibération N° 2018*7

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section d'exploitation

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	38 000.00
O12	charges de personnel	10 900.00
TOTAL DEPENSES		48 900.00
RECETTES		
7473	Subventions d'exploitation	35 000.00
7474	Participation communes	12 820.03
TOTAL RECETTES		47 820.03
R002	RESULTAT REPORTE	1 079.97
TOTAL RECETTES CUMULEES		48 900.00

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité des membres présents : 10 voix pour

B. COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

🚩 Objet : CCAS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU COMPTE DE GESTION 2017- Délibération N°2018*8

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 11 990.39 €	DEPENSES REALISEES : 9 815.73 €
RECETTES PREVUES 11 990.39 €	RECETTES REALISEES : 5 911.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES : 0 €	DEPENSES REALISEES : 0 €
RECETTES PREVUES 0 €	RECETTES REALISEES : 0 €

Résultat cumulé 2016 : 6 177.88 €

Résultat de l'exercice 2017 : - 3 904.62 €

Résultat cumulé 2017 à reporter sur budget 2018 : 2 273.26 €

Vote du compte de gestion 2017

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents (10 voix pour).

Vote du compte administratif 2017

Après avoir présenté le compte administratif 2017 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats, monsieur le maire passe la parole à Didier Deguette, maire adjoint et quitte la salle.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (9 voix pour) approuve le compte administratif 2017.

C. BUDGET PRINCIPAL

 **Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU COMPTE DE GESTION 2017- Délibération N°2018*9**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 902 558.90 €	DEPENSES REALISEES : 749 044.11 €
RECETTES PREVUES 902 558.90 €	RECETTES REALISEES : 772 369.36 €

Résultat de l'exercice 2017 : 23 325.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES : 198 384.43 €	DEPENSES REALISEES : 157 022.28 €
RECETTES PREVUES 198 384.43 €	RECETTES REALISEES : 199 783.54 €

Résultat de l'exercice 2017 : 42 761.26 €

Résultat de clôture 2016 :

- Fonctionnement : 168 416.90 €
- Investissement : - 3 599.82 e

Résultat de l'exercice 2017

- Fonctionnement : 23 325.25 €
- Investissement : 42 761.26 €

Résultat de clôture 2017 :

- Fonctionnement : 191 742.15 €
- Investissement : 39 161.44 €

Dépenses engagées en 2017 non mandatées : 0

Besoin de financement : 0

Vote du compte de gestion 2017

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats ; il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote du compte administratif 2017

Monsieur le maire présente le compte administratif 2017 comprenant les prévisions les réalisations et les résultats.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, monsieur le maire passe la parole à Didier DEGUETTE, maire adjoint et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (11 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2017.

 **Objet : Affectation des résultats 2017 sur budget 2018. Délibération N° 2018*10**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2017

A. BUDGET PRINCIPAL

	<i>Résultat de clôture 2017</i>	<i>Affecté en investissement (1068)</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2018</i>
INVESTISSEMENT	39 161.44		39 161 .44
FONCTIONNEMENT	191 742.15		191 742.15
TOTAL	230 903.59		230 903.59

001 excédent d'investissement à reporter: 39 161.44 €

Dépenses engagées non mandatées 2017 : 0

Besoin de financement (1068)

002 excédents de fonctionnement reporté : 191 742.15 €

B. BUDGET CCAS

	<i>Résultat de clôture 2017</i>	<i>Affecté en investissement (1068)</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2018</i>
INVESTISSEMENT	0		0
FONCTIONNEMENT	2 273.26	0	2 273.26
TOTAL	2 273.26	0	2 273.26

C. INTEGRATION DES DEUX RESULTATS DANS LE BUDGET PRINCIPAL 2018

	<i>Résultat budget principal</i>	<i>Résultat CCAS</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2018</i>
INVESTISSEMENT	39 161.44	0	39 161.44
FONCTIONNEMENT	191 742.15	2 273.26	194 015.41
TOTAL	230 903.59	2 273.26	233 176.85

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette affectation des résultats de l'année 2017 sur le budget primitif 2018 (10 voix pour)

Objet : Vote des taux d'imposition 2018 Délibération N° 2018*11

Monsieur le maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018. Il propose au conseil municipal de reconduire les taux suivants :

- Taxe habitation : 18.21 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.48 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter ces taux d'imposition pour l'année 2018.

Objet : Vote des subventions 2018 Délibération N° 2018*12

		Subventions	
		TOTAL	6 381.30
6574	ADMR		320.00
	ASLO Tourville		300.00
	Association Sportive collège J. Prévert		200.00
	Association "Club de l'Espérance"		260.00
	Association "Les Toiles de Grainville"		260.00
	Association "Vivre à Grainville"		260.00
	Association des Loisirs Grainvillais		260.00
	Association APE		650.00
	Association APEL		650.00
	Association Danse		500.00
	Association des Anciens Combattants		120.00
	Association Foot Verson		120.00
	Association Foot Vétérans		260.00
	Association Paralysés de France		68.00
	CIFAC		38.30
	Comité de jumelage Cheux		260.00
	Comité de jumelage subvention exceptionnelle		500.00
	Familles rurales Evrecy		1 000.00
	Foyer socio-éducatif collège Verson		140.00
	Ligue Nationale contre le cancer		95.00
Société de Chasse		0	
BTP-CFA		120.00	
		TOTAL	6 381.30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions allouées aux associations ci-dessus.

Objet : Vote du budget primitif 2018 - Délibération N° 2018*13

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section fonctionnement et en section investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	307 026.11
O12	charges de personnel	286 404.00
014	Atténuation de produits	37 161.00
65	charges de gestion courante	142 714.30
66	charges financières	3 100.00
	DEPENSES REELLES	776 405.41
O23	Virement à la section d'investissement	11 342.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		787 747.41
RECETTES		
013	Atténuation de charges	0
70	Produits des services	700.00
73	Impôts et taxes	303 086.00
74	Dotations et participations	273 446.00
75	Autres produits de gestion courante	16 500.00
77	Produits exceptionnels	0
	RECETTES REELLES	593 732.00
002	RESULTAT REPORTE	194 015.41
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		787 747.41

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
20	Immobilisations incorporelles (PLU)	5 000.00
21	immobilisations corporelles	46 550.00
16	Remboursement emprunts	10 354.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		61 904.00

RECETTES		
10	Fonds propres (TLE+FCTVA)	10 000.00
1068	Excédent de fonctionnement	0
13	Subvention d'investissement	1 400.56
	TOTAL RECETTES REELLES	11 400.56
O21	Virement de la section fonctionnement	11 342.00
001	Solde d'exécution reporté	39 161.44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		61 904.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2018 à l'unanimité des membres présents.

 **Objet : Adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie. délibération N° 2018*14**

Monsieur le maire informe que par délibération en date du 25 janvier 2018, la communauté de communes a demandé son adhésion au SDEC Energie.

Monsieur le maire rappelle que le SDEC ENERGIE, syndicat départemental d'énergies du calvados, est un syndicat mixte fermé régi par Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et que ses statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.

Il exerce une compétence fondatrice et fédératrice, l'électricité (article L 2224-31 du CGCT et article 3.1 des statuts du SDEC ENERGIE) et propose à ses adhérents des compétences à la carte (article 3.2 à 3.8 des statuts).

Il est précisé que la communauté de communes souhaite adhérer au SDEC Energie à compter du 1^{er} janvier 2019 pour transférer !

1. la compétence « Eclairage public » au titre de la compétence développement économique :

- pour les zones d'activités communautaires
- pour les équipements touristiques

2. la compétence « Energies renouvelables »

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sports située à Sainte Honorine du Fay.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer les 2 compétences mentionnées ci-dessus.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal autorise l'adhésion de la communauté de communes au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer les 2 compétences mentionnées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h45.